

DOSSIER DE PRESSE

Thaon-les-Vosges, le 10 décembre 2020

Inauguration du premier Point de Mutualisation du Réseau Fibre Optique FTTH sur la Communauté d'Agglomération d'Épinal

Aujourd'hui, **Michel Heinrich**, Président de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, **Cédric Haxaire**, Maire de CAPAVENIR Vosges, **Hervé Depierre**, Délégué Régional Grand Est d'Altice France et **Claudio Gligora**, Responsable Relations Collectivités Grand Est SFR FTTH, ont inauguré le premier Point de Mutualisation du Réseau Fibre Optique FTTH (Fiber to the home ou jusqu'à l'abonné) sur la Communauté d'Agglomération d'Épinal.

Le déploiement de la Fibre dans la Communauté d'Agglomération d'Épinal

Par délibération en date du 9 décembre 2019, la Communauté d'Agglomération d'Épinal a approuvé la mise en place d'une Convention de Programmation et de Suivi des Déploiements (CPSD) du Très Haut Débit avec SFR FTTH, la Région Grand Est et la Préfecture de Région.

Cette convention permet d'encadrer et de suivre les engagements pris par SFR FTTH de déployer, sur ses fonds propres, la fibre jusqu'à l'abonné (FTTH) dans les communes de : **Capavenir Vosges (Thaon-les-Vosges, Girmont et Oncourt), Chantraine, Chavelot, Darnieulles, Dogneville, Les Forges et Uxegney.**

Ce réseau Fibre FTTH dans la Communauté d'Agglomération d'Épinal se déploie à partir de 2 Nœuds de Raccordement Optique (NRO), situés à Chantraine et Thaon-les-Vosges, desservant 31 points de mutualisation (PM) ou armoires de rue répartis dans les 9 communes. La construction se fait en plusieurs phases : tirage de la fibre optique du NRO vers les PM puis des PM vers les points de branchements optiques (PBO) qui desservent les habitations.

En terme de calendrier, il est prévu que les travaux, commencés début 2020, soient achevés fin 2022. Ils seront sans impact sur le réseau Très Haut Débit (fibre + câble) déjà existant puisqu'il s'agira d'un réseau parallèle à celui fonctionnel aujourd'hui dans ces 7 communes. Au vu de l'avancée des travaux, les premières commercialisations pourraient intervenir à la fin du premier trimestre 2021.

Le Réseau Fibre permettra à l'ensemble des entreprises, administrations et particuliers de la Communauté de Communes d'accéder aux services Internet Très Haut Débit, téléphone et télévision en haute qualité dans des conditions de fonctionnement optimales avec des débits pouvant atteindre 1 Gbit/s soit 50 fois plus rapide que les réseaux ADSL.

À partir du réseau Fibre déployé, les opérateurs commerciaux pourront, s'ils le souhaitent, proposer leurs offres « fibre » aux habitants de la commune. Le déploiement opéré par SFR FTTH apporte une offre aux communes non éligibles (tranche conditionnelle) du programme d'aménagement numérique porté par la Région Grand Est.

GUIDE PRATIQUE

Qu'est-ce que la fibre optique ?

La fibre optique est une technologie constituée d'un fil de verre ou de plastique (de l'épaisseur d'un cheveu). Le signal lumineux conduit par la fibre va permettre de transmettre un très grand volume de données numériques. Les échanges de données se font à une très grande vitesse, supérieure aux autres technologies comme l'ADSL.

En quoi la fibre diffère-t-elle de l'ADSL ?

Dernière technologie adoptée par les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI), la fibre optique ne nécessite pas de ligne téléphonique. A la différence de l'ADSL, les débits permis par la fibre ne sont pas affaiblis du fait de l'éloignement du nœud de raccordement. La Fibre Optique offre des débits jusqu'à 1Gbit/s contre 20 Mbit/s pour l'ADSL.

Quelles sont les performances de la fibre ?

Avec près de 7 écrans connectés par foyer (du smartphone à la télévision connectée en passant par les PC et les tablettes) et avec l'accroissement des services et de l'audiovisuel en ligne, la demande de débits explose. La fibre, grâce aux débits de plus en plus performants qu'elle propose, constitue la meilleure technologie pour répondre à cette demande. Elle offre aux particuliers comme aux entreprises, une expérience exceptionnelle leur permettant de profiter au quotidien du meilleur du numérique et des contenus en simultané.

Concrètement, la fibre permet d'accéder aux services Internet Très Haut Débit, téléphone et télévision en haute qualité dans des conditions de fonctionnement optimales. Les temps de chargements se réduisent considérablement. Ainsi, les utilisateurs peuvent échanger et partager des fichiers volumineux presque instantanément. Ils profitent également d'une excellente qualité d'image (qualité HD, 4K) sur plusieurs écrans du foyer et bénéficient de l'ensemble de leurs services simultanément, sans perte de qualité sur l'un d'eux.

A titre d'exemples, il est possible avec la fibre de :

- **télécharger** un film (700 Mo) en 7 secondes avec la fibre à 1Gbit/s (contre 5 minutes en ADSL). De la même façon, une série de 10 épisodes (5 000 Mo) se télécharge en 50 secondes (contre 45 minutes en ADSL) ;
- **jouer en réseau** et prendre vos adversaires de vitesse ;
- **mettre en ligne** une centaine de photos en 5 secondes (contre 3 minutes en ADSL).

Comment équiper son logement ?

▪ **En habitat collectif** (copropriété ou bailleur), une convention d'opérateur d'immeuble doit être signée pour autoriser l'installation d'un point de raccordement dans les parties communes. Cet équipement des parties communes de l'immeuble est réalisé aux frais exclusifs de l'opérateur, cela ne coûte rien aux habitants. Il est nécessaire de se rapprocher de son propriétaire bailleur ou de son syndic de copropriété pour s'assurer que les conventions soient bien signées. Le raccordement final de chaque logement se réalise ensuite, à la prise d'abonnement auprès de l'opérateur commercial.

▪ **En maison individuelle**, la convention d'opérateur d'immeuble n'est pas requise : le raccordement du pavillon est réalisé après abonnement, à partir d'un boîtier situé dans la rue

(généralement dans une chambre en voirie ou sur un poteau) et destiné à desservir un ou plusieurs pavillons. En principe, le pavillon est raccordé techniquement selon le même mode que le réseau téléphonique (soit souterrain, soit aérien). Il n'y a pas de frais de mise en service sauf si des travaux particuliers d'aménagement sur la propriété privée s'avèrent nécessaires.

Pour signaler un équipement SFR FTTH endommagé sur la voie publique (Poteaux cassés ou penchés, câbles décrochés ou arrachés, armoires ouvertes ou détériorées, etc.) :

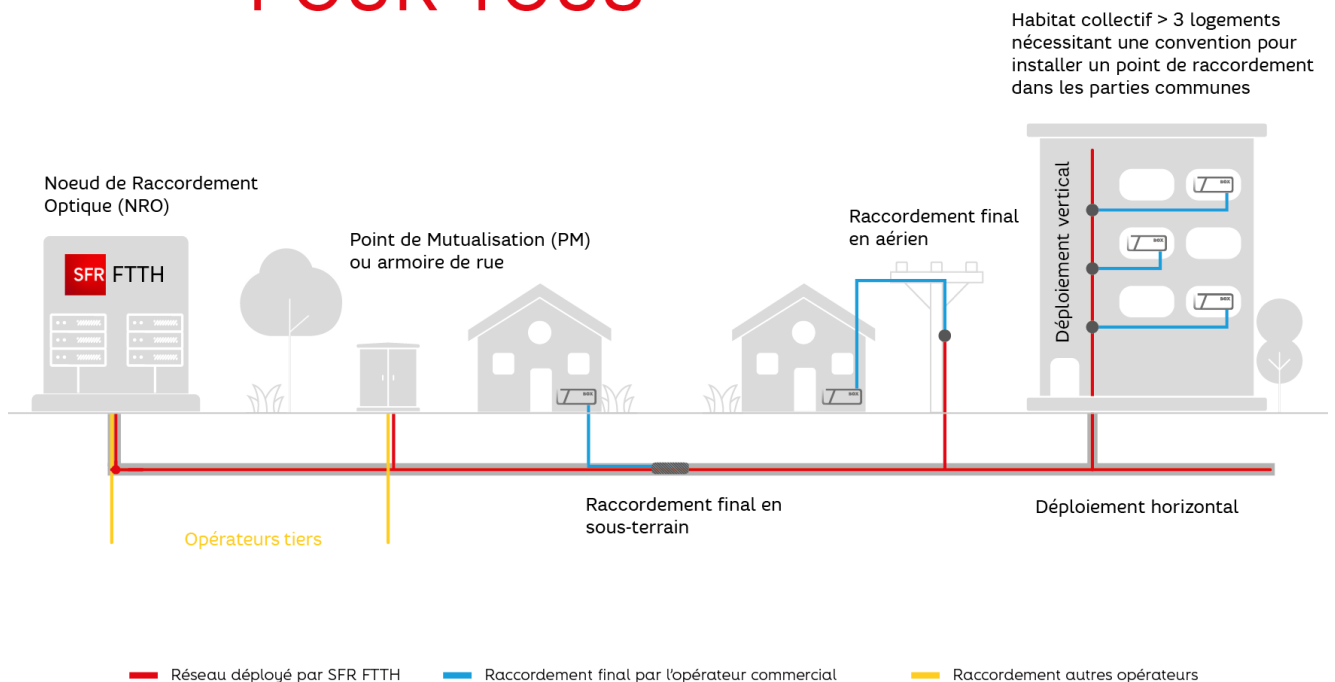
<http://sfr-ftth.com/declaration-dommages-reseaux/>

Pour poser vos questions liées à l'infrastructure fibre ou lire la « Foire Aux Questions » :

<http://sfr-ftth.com/contact-2/>

LA FIBRE POUR TOUS

SCHÉMA EXPLICATIF DU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE EN ZONE MOYENNEMENT DENSE



A propos de Altice France – alticefrance.com

Altice France est le premier acteur de la convergence entre télécoms et médias en France.

A travers SFR, 2ème opérateur français, Altice France est un acteur incontournable des télécoms au service de 23 millions de clients. Doté d'un réseau de fibre optique (FTTH / FTTB) de 19,2 millions de prises éligibles, SFR a lancé la 5G en France et couvre également 99,5 % de la population en 4G. SFR dispose de positions d'envergure sur l'ensemble du marché, que ce soit auprès du grand public, des entreprises, des collectivités ou des opérateurs. Altice France est également un groupe médias de premier plan autour de marques emblématiques telles que BFM et RMC.

En 2019, Altice France a réalisé un chiffre d'affaires de 10,8 milliards d'euros.

Pour suivre l'actualité du groupe sur Twitter : @AlticeFrance



A propos de SFR FTTH – www.sfr-ftth.com

SFR FTTH est une filiale du Groupe Altice France, spécialisée dans la conception, la construction et l'exploitation de réseaux et d'infrastructures de télécommunications pour les collectivités territoriales.

À ce titre, SFR FTTH va déployer, commercialiser et assurer la maintenance de plus de 5 millions de prises FTTH dans les prochaines années. Elle intervient en Zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement) et en zone AMEL (Appel à Manifestation d'Engagements Locaux) dans le cadre de déploiements en fonds propres et en zone RIP dans le cadre de Délégations de Service Public ou par le biais de Partenariats Public Privé aux projets d'aménagement numérique du territoire initiés par les collectivités territoriales.

Contact presse Altice France : Stéphanie Claudel – stephanie.claudel@sfr.com - Twitter: @Sclaudel57